

APERO PHILO

Principe de l'apéro-philos :

Les apéros philos de la MJC sont des moments d'échanges. Un thème est choisi et annoncé par affichage et communication internet. Chacun est libre d'y participer, de parler ou se taire, l'essentiel est de vouloir partager et écouter les autres.

Compte rendu de l'Apéro-philos du 14 octobre 2021:

«A la Saint Juste, parlons Justice»

Cette soirée a réuni 15 personnes à la MJC. Le texte ci-après est une synthèse de leurs échanges. La soirée a commencé par une introduction sur la Justice.

Introduction :

Jean-Pierre

Qui parmi nous déclarerait ne pas aimer la justice ? Personne sans doute.

Tout le monde aime la justice, souhaite qu'elle s'applique, qu'elle passe ...

La difficulté naît lorsqu'on tente de donner une définition ou de mettre un contenu au mot « justice ».

Qu'est-ce qui est juste ?

Par rapport à qui ou à quoi ?

Qui peut juger ?

Au nom de qui ou de quoi ?

La justice rendue, y a-t-il sanction ? Comment s'applique-t-elle ?

Quelle distance entre la justice et la vengeance et ou le pardon ?

Existe-t-il une justice transcendante ou plus exactement quels seraient les fondements de la justice ?

Existe-t-il une justice naturelle ?

Chacun d'entre nous peut définir sans peine ce qui est injuste. L'injustice est un sentiment courant. Un ressenti quasi permanent. Au quotidien, on parle souvent d'injustice, très peu de justice sauf, très souvent, pour la voir passer sur les autres. Ce sentiment est très personnel et indifférent quelques fois à la loi. Il peut déboucher sur révolte ou abattement.

Dans le langage courant la justice est une vertu et même une vertu cardinale avec la prudence, la tempérance et le courage. Effort pour bien se conduire, elle représente le droit et les droits, mais aussi l'appareil judiciaire.

Il faut pour essayer d'aller plus loin, éliminer d'emblée la justice en tant que ce mot désigne l'appareil judiciaire. Non pas que l'institution n'ait aucun rôle ni aucune influence dans le sentiment de justice ou d'injustice mais chaque société a mis en place un mode de fonctionnement en fonction de sa vision de l'État.

Je vous propose d'examiner la représentation symbolique de la justice, d'essayer ensuite de donner une définition de ce qu'elle peut être

THEMIS une des plus vieilles divinités de la mythologie grecque est fille du couple primordial OURANOS GAIA. Elle personnifie l'ordre universel et les lois sur lesquelles il est fondé. Elle est mère des HEURES (les saisons) représentant des entités morales : AUMONIA (le bon ordre ou la discipline), DIKE (l'équité) et EIRENE (la paix). Les HEURES sont en fait les caractéristiques de la Justice telles que les Grecs nous les proposent. Divinités de la Nature et de l'ordre elles président au cycle de la végétation et assurent le maintien de l'ordre. Cela pourrait indiquer que la justice a besoin du temps.

Le rôle de THEMIS auprès de ZEUS est de faire régner le bon ordre dans le palais et sur tout l'univers.

Elle est généralement représentée par une femme assise les yeux bandés, tenant une balance dans une main et une épée dans l'autre.

Le bandeau ne signifie pas que la justice est aveugle. Elle a les yeux bandés pour dire qu'elle ne favorise personne et ignore ceux qu'elle juge. L'expression « la justice est aveugle » utilisée couramment n'est donc pas appropriée. Par ailleurs et j'y reviens, le temps est l'allié de la justice. L'impatience n'est pas souhaitable lorsque l'on essaye d'exercer la justice.

Le symbole de la balance est connu comme étant celui de la justice, du bon ordre. Elle permet à THEMIS de régir les mondes selon une loi universelle. Ce symbole recouvre la justice bien sûr, mais aussi la prudence, la mesure, l'équilibre. Elle est la représentation d'une justice divine si l'on veut bien se rappeler qu'Osiris pesait les âmes, que l'archange Saint Michel tient la balance dans l'iconographie chrétienne. Le Coran évoque également la balance du jugement.

Il y aurait donc une forme d'organisation universelle du monde avec ses lois propres auxquelles il est juste d'obéir.

Le glaive quant à lui est le symbole de la vérité agissante.

Mais le glaive s'il tranche peut quelques fois n'apporter que des solutions éphémères. Trancher n'est pas toujours résoudre les conflits.

Le glaive dans cette représentation symbolique de la justice figure aussi la sanction, la punition et le rétablissement de la paix par la force.

La justice obéit à des lois, a besoin de temps, utilise la force pour rétablir la paix et ne favorise personne.

Elle est équité, ordre et paix.

En quoi la justice est-elle ou n'est-elle pas vengeance ou pardon ?

La vengeance nous dit le Littré c'est la peine causée à un offenseur pour la satisfaction personnelle de l'offensé.

Il y a dans le geste le désir de réaliser soi-même l'acte par lequel l'offense va être réparée. Ce geste indique une relation directe entre l'offensé et l'offenseur sans recours à un troisième intervenant, médiateur ou juge.

Il y a également l'idée de réparation à l'identique : l'acte est à la hauteur de la peine subie ou inversement. C'est la loi du talion : œil pour œil, dent pour dent telle que décrite dans l'Exode. Egalitarisme pur et dur. Vision utilitariste de la justice. La punition peut seule s'envisager. Il s'agit d'une forme de justice primitive.

Se venger c'est punir, sans procès, sans écoute de celui qui a commis un acte répréhensible. C'est la volonté d'un rétablissement brutal, raisonné ou irréfléchi, d'une situation antérieure modifiée du fait d'un acte inacceptable.

L'équité est-elle respectée, l'ordre est-il rétabli, la paix est-elle revenue ?

Rien n'est moins sûr.

Mais à la limite peu importe, il s'agit de faire subir ce que l'on a subi. Les interrogations viendront plus tard.

On voit bien que si l'acte de venger se rapproche de celui de juger (il ne s'agit que de punir, de réparer) il ne peut représenter l'idée de justice.

L'idée de pardon c'est-à-dire de l'effacement de la faute commise, pour les chrétiens la rémission du péché, a-t-elle un lien avec la justice ?

Si celui qui subit l'acte d'injustice décide de pardonner, c'est de sa seule initiative. Rien ne l'y oblige que sa croyance éventuellement ou sa réflexion sous tendue par sa vision des relations humaines. Nous sommes dans la relation coupable / victime, devant un acte individuel réalisé en conscience.

Cette relation n'est pas exclusive de l'acte de juger. Le pardon peut être donné après exercice de la justice. Pardonner ce n'est pas oublier ou effacer, c'est renoncer à punir, parfois à juger en tout cas à haïr.

Le problème se pose lorsque ce pardon est demandé à une entité appelée Dieu. Le transfert ainsi opéré ne règle en rien la relation coupable / victime mais pose éventuellement le problème du salut.

Ni la vengeance, ni le pardon ne représentent la justice.

Pour aller plus loin essayons de dégager les lignes de force permettant de définir plus précisément ce que l'on entend par Justice. Il faut examiner le problème sous le double aspect de la justice comme exigence sociale et comme vertu morale.

Le LITTRE indique que la justice est le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir. C'est la règle de ce qui est conforme au droit de chacun. La justice est la conformité à une norme ou plus exactement la conformité à l'idéal auquel cette norme doit se référer.

Dans la pensée grecque la justice est la soumission à un ordre. Elle est l'attribut qui concerne l'univers et pas seulement l'homme. Pour Platon elle est harmonie et ordre : entre l'intelligence, le cœur et les appétits de l'homme. La justice consiste en un équilibre entre ces caractères et dans le fait que chacun accomplisse son propre devoir.

Aristote fait intervenir d'autres notions. Il distingue justice commutative ou correctrice qui sous entend réciprocité et égalité et justice redistributive qui souligne le rapport entre le mérite de chacun et ce qui lui est dû. Pour lui « *toutes actions prescrites par la loi sont justes* » mais il ajoute « *qu'est ce que cela prouve si la loi n'est pas juste ?* »

La vision romaine essentiellement basée sur l'écrit établit le droit comme la science du juste et de l'égal. La pratique de la justice prend le pas sur la discussion sur la nature de la justice.

Se pose également la question de la ou des lois naturelles. Sauf que rien dans la nature n'appartient à quelqu'un. La nature n'a pas d'intention : on ne peut concevoir de volonté dans la nature d'attribuer ou d'enlever quelque chose à quelqu'un. Il n'y a là rien de juste ou d'injuste. Il

n'y a pas de justice à l'état de nature, ni de justice naturelle. Si le droit naturel existait il suffirait de l'appliquer et non d'essayer de construire la justice.

La justice n'existe tout autant que les hommes la veulent d'un commun accord et la font. Toute justice est humaine ce qui implique qu'elle n'est pas sans société, sans culture et sans lois. Il n'y a pas de justice à l'état de nature, ni de justice naturelle.

Il s'agit à partir de là de définir le bien commun, de construire et d'accepter un contrat social. Ce que nous appelons aujourd'hui le « vivre ensemble ». Le contrat social est un principe et une volonté.

Si les valeurs qui la sous tendent, si les normes qui président à son élaboration sont reconnues, si elle représente le sentiment de la majorité, alors la loi est juste tant qu'elle est acceptée. Ce qui signifie qu'elle peut évoluer avec le temps.

La peine de mort était une punition non seulement acceptée mais voulue, ce n'est plus le cas aujourd'hui, en tout cas dans la plupart des pays.

Au-delà, la limite est l'acceptation par chaque citoyen de ces normes et partant de la loi. Il peut être juste de désobéir à la loi. Cela relève de la conscience de chacun de sa conception de la morale. Et cela implique la plupart du temps courage et volonté.

Les critères d'élaboration de la justice sont **l'équité** en tant qu'elle représente l'égalité, la réciprocité, l'équivalence et **l'ordre** en tant qu'il représente la légalité.

Mais il faut relever aussi que la justice n'appartient à personne. Elle est de la responsabilité de chaque individu. En réalité elle n'existe que tout autant que des justes la défendent. Je citerai A. COMTE SPONVILLE « *ce n'est pas la justice qui fait les justes, ce sont les justes qui font la justice* ». Alors si le rôle de chacun est essentiel il convient de chercher comment il se manifeste et se construit. C'est-à-dire de regarder la justice comme vertu morale. Pour COMTE SPONVILLE être juste au sens moral du terme c'est refuser de se mettre au dessus des lois et des autres. Il définit du reste la morale comme « *une relation de soi à soi à travers les autres* ».

L'examen de la relation à l'autre est essentiel. Le but du vivre ensemble était, est toujours me semble-t-il le bonheur de chacun et de tous. Il s'agit de rechercher le meilleur moyen d'être heureux pour soi et avec les autres. L'éthique nécessaire à la mise en œuvre de cette recherche du vivre ensemble est toute entière dans l'action responsable de l'homme en paix avec lui-même. Sa finalité ne sera plus d'avoir peur d'autrui mais éventuellement d'avoir peur pour autrui.

Ce qui implique que nous sachions reconnaître l'autre comme notre égal à priori. Il ne s'agit pas de vivre à côté de l'autre mais avec l'autre ce qui est complètement différent.

Peuvent se poser alors deux situations extrêmes. Celle qui consiste à considérer l'autre comme étant tout, et celle pour laquelle le « moi » est tout. La justice ne saurait être assimilée à l'égoïsme ou à la charité. Elle est équilibre et proportion.

Alors dans la relation aux autres il faut faire appel aux notions de générosité, de bienveillance, d'amour mais aussi de lucidité.

Si l'on en croit ARISTOTE la justice est l'Art d'harmoniser la prudence qui dirigera notre raison, le courage qui permettra de juguler nos élans et sentiments et la tempérance qui modèrera nos désirs.

Au terme de cette approche, la justice apparaît non pas comme une donnée mais comme une construction permanente faisant référence à l'équité et à l'harmonie.

Si elle n'est pas une donnée en soi si elle varie dans le temps et dans l'espace, elle reste un idéal qui se construit.

Construction de soi et des relations aux autres : recherche de ce que nous sommes et de ce que sont les autres.

Cette recherche implique que nous maîtrisons notre liberté et que nous agissions en toute responsabilité c'est-à-dire en assumant ce que nous sommes et les actes qui en découlent. La responsabilité est le prix à payer pour être libre.

Le devoir envers soi-même et envers les autres induit et suppose la justice. Il est la justice même, comme exigence et comme contrainte.

En conclusion je citerai une phrase du philosophe ALAIN « *la justice n'existe point ; la justice appartient à l'ordre des choses qu'il faut faire justement parce qu'elles ne sont point* » et il ajoute « *la justice sera si on la fait, voilà le problème humain* ».

Synthèse des échanges :

Il n'y a pas de justice dans la nature, la nature n'est ni juste ni injuste. La justice concerne l'humain et une société donnée, elle est influencée par l'histoire et la culture de la société dans laquelle elle est donnée. Son cadre est décidé par des hommes. Elle est liée à une autorité au pouvoir

Un lien existe avec la croyance de chacun, cette croyance peut influencer notre rapport à la justice. Elle peut également remettre en cause la justice de l'état, de la République, justice des hommes vs justice de dieu.

La question de la justice et de la morale reste entière, mais nous pouvons dire que la justice est le droit alors que la morale est la relation de soit à soit au travers des autres.

On fait appel à la justice, on réclame justice pour être reconnu dans son être, pour revenir dans une communauté, c'est la reconnaissance du groupe. Cela permet donc de se reconnaître dans son identité offensée.

Mais on constate souvent un sentiment d'injustice. On le retrouve dans le « c'est pas juste » des enfants qui tient du sentiment. La vision de la justice se fonde souvent sur la comparaison et peut créer de la frustration, d'où un sentiment d'injustice.

De plus, on mélange souvent l'affect à la justice et donc on ne retient pas et on n'accepte pas la décision de justice.

Mais alors, comment entreprendre le pardon ? Pardonner c'est ne pas vouloir haïr. Le pardon, même si il reste de l'ordre de l'intime, ne peut être accordé que quand la justice est passée. Le pardon doit être quelque chose de l'ordre de l'éclaircissement, accorder son pardon est de l'ordre de la supériorité morale.

En conclusion, nous pourrions dire que la justice est le rétablissement de l'harmonie et du vivre ensemble.

Après un peu plus d'une heure d'échanges, l'apéro-philo se poursuit et nos échanges continuent autour d'un verre.

Prochain apéro-philo exceptionnellement le 3ème vendredi, le 18 novembre 2021- le thème :

« La joie »

« *Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* » - Paulo FREIRE (pédagogue brésilien, connu pour ses efforts d'alphabétisation visant les personnes adultes de milieux pauvres, une alphabétisation militante, conçue comme un moyen de lutter contre l'oppression).